

Domaine	Arts visuels
Filière	Bachelor Arts visuels
Titre du module	Histoire de l'art de la période contemporaine 2
Type de module	Module fondamental théorique – Module obligatoire*
Code	FT 03.08 (A.AV.334.FT0308.F.15)
Type de formation	Bachelor
Crédits ECTS	6 ECTS
Semestre	Module de niveau B2. Semestre de printemps.
Lieu	HEAD - Genève
Prérequis	Avoir validé Histoire de l'art de la période contemporaine 1
Langues principales	Français
Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage	Acquérir des fondamentaux quant à l'histoire de l'art des XIXe et XXe siècles. Analyser des redéfinitions de l'œuvre d'art et de l'activité artistique. Savoir appliquer et développer ces savoirs dans ses recherches personnelles (évaluations). Être capable d'identifier les liens avec les pratiques et problématiques actuelles (participation). Pouvoir élaborer une pensée critique des arts et de la culture. Ce module fait suite au module : Histoire de l'art de la période contemporaine 1
Contenu et formes d'enseignement	Module composé de deux cours, le tout formant des savoirs de base pour les études Bachelor en arts visuels. Cours 1 : présentation des décennies 1970 et 1980 en un parcours chronologique et thématique qui donne lieu à l'étude de notions, telles que le regard (masculin ou féminin), le spectacle, le postmoderne, le manque de profondeur, le simulacre, l'image, la représentation, le retour (à des formes et des figures consacrées). Cours 2 : Alors que l'activité artistique est aujourd'hui appréhendée à une échelle planétaire, ses terrains historiques et politiques ne cessent de s'étendre et de se modifier. L'objectif de ce cours est de d'observer la manière dont les pratiques des artistes des trente dernières années interagissent avec les transformations des conditions culturelles, sociales et économiques du présent, et de rendre lisible le paysage théorique dans lequel s'inscrit l'art d'aujourd'hui. Pour ce faire, on optera pour une approche élargie des pratiques, organisée sous la forme de constellations interdisciplinaires.
Modalités d'évaluation et validation	L'assiduité et la participation aux enseignements sont fondamentales et entrent pour une part importante de l'évaluation. Le travail fourni fait l'objet d'une évaluation semestrielle dans chacun des cours et dans le séminaire par le ou les professeurs responsables du module et/ou de l'unité de cours. La qualité de la réalisation des travaux rendus (correction orthographique et grammaticale pour les textes, clarté de la mise en page, structuration des présentations orales, précision des références iconographiques et bibliographiques, etc.) peut être un élément déterminant de l'évaluation. Les évaluations sont exprimées par une appréciation « acquis », « remédiation » ou « non acquis ». Les crédits du module sont acquis lorsque chacun des cours ou chacune des unités d'enseignement du module a obtenu une évaluation suffisante (mention : acquis). Les crédits ECTS sont attribués ou refusés en bloc.
Modalités de remédiation et répétition	Remédiation : Si le résultat de l'évaluation est légèrement insuffisant, l'étudiant-e peut bénéficier d'une session de remédiation. La remédiation consiste en un travail complémentaire ou supplémentaire qui doit être accompli sous la direction de l'enseignant-e concerné-e dans un délai fixé au calendrier académique. Lorsque les résultats de la remédiation sont jugés suffisants par le ou la responsable du module et l'équipe pédagogique, les crédits sont alloués. Répétition : Si les crédits attribués au module ne sont pas obtenus, le module doit être répété dès que possible. La répétition concerne l'ensemble du module (deux cours et un séminaire). Pas de remédiation possible lors de la répétition du module.
Enseignants	Ileana Parvu , Marie-Laure Allain Bonilla, Mabe Bethônico
Nom du responsable du module	Ileana Parvu
Descriptif validé le	22.09.2020
Par	Charlotte Laubard, responsable du département Arts Visuels

*Module dont l'échec après répétition peut entraîner l'exclusion définitive de la filière selon les articles 23, 24 et 25 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO, du 15 juillet 2014.